

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 636-B concernant la tarification des services municipaux* adopté à la séance ordinaire du Conseil du 6 juillet 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 7^e JOUR DE JUILLET 2026.



Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 7 juillet 2026 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juillet 2026.



Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière